



bruno
manser
fonds

respectons la forêt tropicale

tong tana

La déclaration du bois en danger

Juillet 2019

www.bmf.ch

La déclaration du bois en danger

Par Johanna Michel

Un des acquis les plus importants du Bruno Manser Fonds pourrait bientôt relever de l'histoire ancienne: le Conseil fédéral veut abolir insidieusement l'obligation de déclarer le bois, pour laquelle Bruno Manser s'était investi de son vivant!

Il y a 30 ans, Bruno Manser avait réussi à placer la destruction de la forêt tropicale humide en Malaisie à l'agenda politique et dans la conscience de la société suisse. Ses actions courageuses et sa grève de la faim de près de 60 jours devant le Palais fédéral, avec laquelle l'ancienne conseillère fédérale Ruth Dreifuss, alors fraîchement élue, s'était solidarisée, resteront dans les mémoires. Bruno Manser réclamait une interdiction d'importation du bois tropical de Malaisie et la déclaration obligatoire généralisée pour le bois. Les deux préoccupations n'ont aujourd'hui rien perdu de leur actualité.

La déclaration obligatoire généralisée a été introduite en 2010 avec l'ordonnance fédérale sur la déclaration concernant le bois et les produits en bois, 10 ans après la disparition de Bruno Manser. Elle vaut depuis 2012 pour le bois brut et le bois en rondins, de même que pour les produits en bois massif comme les meubles. Elle est capitale pour le Bruno Manser Fonds, car elle permet à tout-un-

chacun de choisir s'il souhaite acheter un produit en bois tropical de Malaisie ou plutôt un produit en épicéa d'Allemagne. Aujourd'hui, la problématique du bois tropical est connue de toutes parts et chacune comme chacun peut décider sur cette base. Et les consommateurs le font: depuis l'adoption de l'ordonnance sur la déclaration du bois en 2010, les importations, qui affichaient alors 12'000 tonnes, ont été réduites à 7'000 tonnes. En outre, on demande aussi de plus en plus souvent du bois provenant de Suisse ou des États voisins, où il est produit de manière durable.

L'obligation de déclarer le bois est élémentaire pour les consommateurs comme pour les ONG, afin d'informer le plus exhaustivement possible sur les produits en bois disposés dans nos magasins et rendre les supermarchés attentifs au bois problématique. Mais l'obligation de déclarer le bois à elle seule ne suffit pas. Il faut d'urgence des labels fiables pour le bois produit de manière durable. En outre, le bois abattu dans l'illégalité ne doit pas pouvoir parvenir sur le marché suisse. Le Règlement européen sur le commerce du bois EUTR de 2013, qui veut exclure du marché le bois illégal, va dans ce sens. Aux termes de ce document, l'importateur est tenu de vérifier l'origine du bois (cf. encadré EUTR). Selon les pays importateurs, cette vérification s'avère toutefois lacunaire. Un État comme la Roumanie par exemple, qui a lui-même un problème avec les coupes de bois illégales dans le pays, octroie assurément moins de ressources à la vérification de l'origine du bois que l'Allemagne, à titre d'autre exemple, et peut ainsi servir de porte d'entrée pour le bois illégal sur le marché européen. Tant la mise en œuvre carentielle de la réglementation que par ailleurs le fait que légal ne ►



VON UNS BEDROHTE VÖLKER
IN SARAWAK, MALAYSIA,
TÄGLICH WERDEN 12 KM²
REGENWALD ABGEHOLZT.
AUCH FÜR UNS SCHWEIZER/IN
WIR FASTEN, HEUTE 38 T
UND STRICKEN PULLIS FÜR
DIE BUNDES RÄTE, UM IHR
HERZEN ZU ERWÄRMEN.
WIR FORDERN:
TROPENHOLZIMPORT
AUS MALAYSIA JA NEIN!
STRICKEN SIE MIT UNS?
HERLICH!

BESTEHT
HAUPTSÄCHLICH
AUS TROPEN-
HOLZ AUS
EINER BER-
NER ABFALLMÜLDE

En 1993, Bruno Manser et Martin Vosseler jeûnaient devant le Palais fédéral pour réclamer une interdiction des importations de bois tropical.

signifie nullement durable, rendent la déclaration obligatoire incontournable à l'avenir encore.

Mais pourquoi donc le Conseil fédéral souhaite-t-il abolir la déclaration obligatoire? Il justifie la décision par l'importante charge administrative, avec laquelle la filière suisse du bois se serait toutefois déjà arrangée depuis longtemps, selon ses propres affirmations. En outre, le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) prétend que la déclaration obligatoire a engendré une hausse des prix, s'appuyant pour cela sur deux études toutefois contradictoires: alors qu'une étude non représentative de la Haute école de technique et d'économie (HTW) de Coire confirme une augmentation de prix moyenne de 11 à 13% sur les 73 produits en bois évalués, une étude de l'Institut d'études économiques de Bâle (IWBS) n'a pas pu mettre en évidence de hausse des prix. Indépendamment de cela, un sondage représentatif du WWF, réalisé en 2018 dans la population suisse, a fait ressortir que 71% des personnes interrogées étaient contre l'abolition de la déclaration obligatoire. Même la Commission de l'environnement du Conseil national (CEATE-N), dans une de ses dernières séances, s'est prononcée pour une prorogation de cette déclaration.

Au vu de la forte résistance, il est inacceptable que le Conseil fédéral souhaite maintenir sa volonté d'abolir la déclaration obligatoire! Signez donc la pétition ci-jointe demandant de maintenir l'obligation de déclarer! ■

Le règlement européen sur le commerce du bois EUTR

Le Règlement européen sur le commerce du bois (European Timber Regulation EUTR) est l'instrument central de l'UE en matière de lutte contre les coupes de bois illégales. La réglementation, en vigueur depuis 2013, a pour objectif de s'assurer qu'aucun bois illégal ne parvienne sur le marché européen. Différentes exigences prévalent pour les acteurs du marché et les commerçants.

Les acteurs du marché qui introduisent pour la première fois du bois et des produits en bois sur le marché européen sont tenus de démontrer qu'il s'agit de bois et de produits en bois issus de coupes légales. Les commerçants qui vendent ou achètent du bois déjà commercialisé sur le marché intérieur de l'UE doivent en garantir la traçabilité, en documentant des informations sur leurs fournisseurs et les acquéreurs. L'UE lie la légalité au respect des lois dans le pays où le bois est récolté. Les États membres sont eux-mêmes compétents en matière d'application de l'EUTR et des dispositions relatives aux sanctions en cas d'enfreinte aux dispositions du règlement. Dans la session d'été, le Conseil national vote sur une interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement et le maintien de l'obligation de déclaration du bois.



À proximité immédiate du parc national de Mulu, au Sarawak, 30'000 m² de forêt pluviale ont été déboisés en peu de temps sans licence.

Cas de l'Ukraine: pourquoi une combinaison de l'EUTR et de la déclaration obligatoire sont nécessaires

Par Jonas Schälle

L'importante demande en bois bon marché est l'une des principales causes expliquant le fait que des quantités importantes de bois illégal continuent d'être importées dans l'UE, en dépit du règlement européen sur le commerce du bois EUTR. À ce jour, en termes de volumes, l'Europe de l'Est a pris le pas sur les pays tropicaux à titre de provenance des produits en bois illégal. L'un de ces pays à risques est l'Ukraine, dont l'autorité forestière étatique est rongée par la corruption.

Plus des deux tiers du bois abattu en Ukraine sont exportés vers l'UE. À en croire un récent rapport de l'ONG britannique EarthSight, environ 40 % proviennent de sources illégales. Ce bois est ensuite transporté par wagon-marchandise via des scieries de plus ou moins grande taille avec des papiers falsifiés vers les pays de l'UE voisins que sont la Roumanie, la Hongrie, la Slovaquie et la Pologne. Le bois ukrainien parvient finalement à la vente chez les

détaillants sous la forme de sols laminés, de bois aggloméré ou de papiers graphiques.

Des groupes européens du bois comme Schweighofer, Egger ou encore le groupe suisse SwissKrono exploitent d'énormes sites de production à proximité immédiate de la frontière ukrainienne. Compte tenu de la mise en œuvre lacunaire de l'EUTR par les États limitrophes de l'UE et de la vérification insuffisante de la diligence des importateurs, il existe un risque élevé que des produits en bois ukrainiens vendus dans les marchés de la construction suisses proviennent de coupes illégales.

Dans le commerce du bois ukrainien, les groupes européens du bois s'appuient sur des documents officiels du gouvernement et des certificats FSC. Pour les pays où régit une corruption systématique élevée, ces attestations ne suffisent toutefois largement pas pour garantir l'origine légale du bois. Avec la déclaration obligatoire, les consommateurs ont ainsi la possibilité de boycotter les produits en bois et à base de bois provenant de pays à haut risque. Ainsi, une politique efficace de lutte contre le bois illégal requiert une mise en œuvre cohérente de l'EUTR accompagnée d'un renforcement de l'obligation de déclarer le bois! ■

La forêt pluviale du Sarawak – une vision à couper le souffle – doit être préservée. Le Bruno Manser Fonds s'engage corps et âme dans ce but.



« Protéger par l'exploitation »

Interview : Johanna Michel

Tong Tana : Dans quelle mesure vous engagez-vous pour une exploitation durable de la forêt ?

Michael Gautschi : L'industrie du bois transforme depuis de nombreuses années la matière première renouvelable qu'est le bois, pour la transformer en produits en bois. Nous vivons avec et de la nature. Étant donné que nous souhaitons encore transformer du bois dans 20 ou 50 ans, nous dépendons d'une préservation à long terme de la forêt et nous engageons jour après jour en ce sens, en dialogue avec les propriétaires terriens de forêts et les autorités forestières. Nous vivons la devise « protéger par l'exploitation ».

Comment peut-on garantir une exploitation durable de la forêt ?

La Suisse possède l'une des législations forestières les plus sévères au monde et la met en œuvre de façon systématique. Nos services forestiers veillent au respect des lois. On peut donc exclure une surexploitation ou une exploitation nuisible. En principe, on n'en prélève pas plus que ce qui repousse. En fait, la superficie forestière et le stock de bois dans les forêts suisses continuent même de croître. De manière générale, nos forêts sont

en bon état. Cependant, les longues périodes de canicule ou de sécheresse la mettent à mal par endroits. Avec les changements climatiques, la forêt est en train de se métamorphoser.

Dans quelle mesure les besoins de bois en Suisse peuvent-ils être couverts par de la matière première suisse ?

La part de bois suisse dans le secteur du bâtiment n'est par exemple que d'environ 60%. Mais elle est encore plus basse dans d'autres secteurs. Nous souffrons de la concurrence des pays voisins, qui produisent en euros et ont des coûts de production nettement inférieurs. Le franc fort de 2015 a laissé des traces profondes et se ressent aujourd'hui encore. Nous constatons toutefois une demande croissante de bois suisse chez le consommateur final. Il en demande de plus en plus l'origine.

D'où la Suisse obtient-elle son bois ? Dans quelle mesure cela s'avère-t-il problématique ?

Le bois étranger provient principalement de nos pays voisins que sont l'Allemagne ou l'Autriche. Une partie nous arrive aussi d'Europe de l'Est, de Scandinavie et de Russie. Cela devient problématique lorsque le bois est issu de sources où les standards environnementaux et sociaux ne sont pas équivalents aux nôtres. Si ce n'est pas le cas en Allemagne ou en Autriche, ça l'est p.ex. en Pologne ou en Russie. Pour ces pays, il est utile d'y regarder de plus près et de s'informer.

Trouve-t-on du bois issu de coupes illégales sur le marché suisse ?

On connaît plusieurs cas d'Europe de l'Est et naturellement des tropiques, d'où provient parfois du bois issu de sources suspectes. Cela arrive aussi, ce qui est particulièrement scandaleux, avec du bois certifié. Je dois être prudent en citant certains pays. La Russie est certainement l'un des pays les plus délicats, où les contrôles ne fonctionnent pas et la corruption sévit à large échelle.

Dans quelle mesure une interdiction d'importation de bois abattu illégalement aurait-elle un sens ?

Il y a suffisamment de bois provenant d'exploitation légale. Le bois de coupes illégales provoque une distorsion du marché. Nous ne voulons pas de bois illégal en Europe ! L'EUTR est en mesure d'identifier le bois issu de coupes illégales et de l'exclure du marché. Cela à condition bien entendu que les règles soient appliquées de manière stricte, autrement dit que les fournisseurs et importateurs soient bien contrôlés. Avec l'EUTR, beaucoup de choses sont basées sur des documents écrits et leur vérification. Il y a en fait peu de choses qui sont vérifiées physiquement. Il existe donc aussi des failles. Mais il devrait s'avérer nettement plus difficile d'introduire du bois illégal dans les circuits économiques sans qu'on le remarque.

Que pensez-vous des bois tropicaux ?

Il n'y a en principe rien à redire au bois tropical, pour autant qu'il provienne de sources légales. La seule critique que l'on peut

Michael Gautschi, 46 ans, est directeur d'Industrie du bois Suisse. Dans ce cadre, il est responsable du travail politique associatif, de la conduite de l'association et du soutien spécifique de la filière. Il s'engage en faveur d'une amélioration des conditions générales, afin d'assurer à l'avenir une production industrielle en Suisse. Il est domicilié à Worb, près de Berne.



éventuellement lui faire est la longueur des voies de transport. Pour ma part, je renonce au bois tropical, car je vis ici et je constate que nous avons plus qu'assez de bois indigène. Il existe une essence de bois suisse pour pratiquement chaque application ! Lors de mes achats, je veille à la provenance et n'achète par principe aucun bois issu de sources suspectes.

Pourquoi la Suisse a-t-elle besoin d'une déclaration obligatoire ?

Le consommateur a le droit de savoir d'où provient la marchandise qu'il achète. En tant que citoyen responsable, il décide alors lui-même s'il veut acquérir la marchandise ou non. ■

Nouvelles brèves

La Malaisie promet des énergies renouvelables sans barrages hydroélectriques



Mi-mars, le Bruno Manser Fonds organisait, dans la capitale du Sarawak Kuching et en collaboration avec ses organisations partenaires locales, une grande conférence, la «Clean Energy Collaboration», à laquelle ont participé 170 personnes. Des représentantes et des représentants du gouvernement et de l'industrie se sont rencontrés d'égal à égal avec des responsables de la science, de la société civile et communautés autochtones. À cette occasion, le

gouvernement malaisien a fait des déclarations de grande portée: la ministre suppléante de l'environnement et de l'énergie de même que le ministre des travaux publics veulent que la région prenne le lead en termes d'encouragement des énergies renouvelables. Ils se sont en outre prononcés contre les barrages hydroélectriques et le déplacement des populations locales.

Le Bruno Manser Fonds gagne une autre bataille juridique

Jamilah Taib, la fille du gouverneur du Sarawak Taib, a échoué au tribunal avec sa demande de mesures provisionnelles à l'encontre du Bruno Manser Fonds. En raison de prétendue atteinte à la personnalité, Jamilah, son époux et deux de leurs entreprises immobilières voulaient notamment demander la destruction de 255 publications du BMF. Les plaignants ont déposé un recours contre la décision du tribunal civil de Bâle-ville et ils ont de nouveau perdu.

De l'eau propre pour les Penan



Les défrichages sont souvent à l'origine de la pollution des rivières à proximité des villages penans. C'est pourquoi le BMF les soutient dans les travaux de raccordement aux sources d'approvisionnement en eau propre. Nous venons donc de placer des conduites d'eau dans les villages de Tong Tarum et de Long Daun, dans la région de Magoh. Au cours des dernières années, le BMF a déjà mené à bien 15 projets de ce type. Une amenée d'eau propre dans le village réduit le risque de maladies, car les

Penan ne dépendent plus de l'eau souillée des rivières. Par ailleurs, cela leur économise le transport pénible de l'eau.



Forêt des Carpatas: la résistance locale s'accroît contre le projet de gigantesque station de ski

Le Bruno Manser Fonds a organisé à la mi-mars le voyage d'une délégation internationale dans la forêt des Carpatas, menacée

par un projet de gigantesque station de ski. Un débat officiel a eu lieu pour la première fois en présence de la population locale sur le projet manquant de transparence. Des dizaines de personnes concernées se sont exprimées contre le bétonnage du massif de Svydovet et demandé en lieu et place la mise en place de projets d'écotourisme dans la région. Lors de l'assemblée, 60 personnes issues des villages Yassinya et Tchorna Tisza, de même que des activistes environnementaux internationaux venus de douze pays, y ont participé. À ce jour, les autorités compétentes n'ont ni informé sur les plans précis du projet ni donné les noms des investisseurs.

Le scandale de l'huile de palme malaisienne

Une mission de reconnaissance menée par le Bruno Manser Fonds (BMF) de janvier à mars 2019 dans la région de Mulu met au jour la problématique des plantations de palmiers à huile en Malaisie: à un jet de

pierre du Patrimoine mondial de l'Unesco qu'est le parc national de Gunung Mulu, des forêts pluviales sont actuellement détruites, en violation des droits de la population locale. Un rapport de 278 pages récemment publié par le BMF donne une image très complète de la situation actuelle et montre que l'entreprise malaisienne Radiant Lagoon a enfreint un grand nombre de ses propres directives. Une délégation d'autochtones a déjà pu remettre personnellement le rapport à l'UNESCO, à des membres de la Commission de l'UE ainsi qu'à des parlementaires à Paris. La pétition, qui réclame l'arrêt immédiat des défrichages par Radiant Lagoon et a reçu 191'000 paraphes, a été remise à l'ambassade malaisienne de Bruxelles. Sur place, les autochtones et le BMF tentent, par le biais de barricades, d'actions en justice de même que de travail de relations publiques, d'agir à l'encontre d'une destruction plus avant de la forêt pluviale pour la mise en place de plantations de palmiers à huile à Mulu.



Impressum

Dans la langue des Penan de la forêt pluviale du Sarawak (Malaisie), « Tong Tana » signifie « dans la forêt ».

Éditeur: Bruno Manser Fonds

Association pour les peuples de la forêt pluviale
Socinstrasse 37, CH-4051 Bâle

Téléphone +41 61 261 94 74

Courriel: info@bmf.ch

Internet: www.bmf.ch

Rédaction: Johanna Michel, Jonas Schälle,
Annina Aeberli

Images: Thomas Marent et BMF

Traduction: Gaïa traductions

Graphisme: moxi ltd., Bienne

Impression: Hertig+Co. AG, Lyss

Production et expédition:

Agentur für Sozialmarketing, Zürich

Imprimé sur du papier 100% recyclé

Envoi des dons:

Compte postal 40-5899-8

IBAN CH32 0900 0000 4000 5899 8